



Aiacciu, u 18 di nuvembre di u 2016

Information à la presse

La loi NOTRe, en vigueur depuis le 7 août 2015, prévoit la création de la Collectivité de Corse au 1^{er} janvier 2018.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil départemental de Corse-du-Sud, le Président du Conseil départemental de Haute-Corse se sont réunis ce jour à Aiacciu.

Conscients de l'importance des enjeux, désireux de dépasser les difficultés et les divergences antérieures, sensibles aux attentes des personnels et attentifs aux contributions formulées par les organisations syndicales, ils ont décidé d'acter solennellement l'objectif commun : réussir ensemble la construction de la future Collectivité de Corse, en se donnant les moyens d'être prêts au 1^{er} janvier 2018.

Cette volonté politique désormais partagée et publiquement affirmée est constitutive d'une situation nouvelle qui va permettre au travail d'ores et déjà engagé entre les trois collectivités d'entrer dans une phase dynamique.

Les conditions sont désormais réunies pour que les instances de coordination mises en place entre les trois collectivités puissent jouer pleinement leur rôle et préparer la naissance de la nouvelle Collectivité de Corse dans les meilleures conditions, ceci dans l'intérêt de la Corse et des Corses.


Gilles Simeoni,

Président du Conseil Exécutif de Corse


Jean-Guy Talamoni,

Président de l'Assemblée de Corse

Pierre-Jean Luciani,

Président du Conseil Départemental
de Corse-du-Sud


François Orlandi,

Président du Conseil Départemental
de Haute-Corse